

Ordonnance de l'Institut suisse des produits thérapeutiques concernant l'édition de la pharmacopée

Modification du 3 février 2003

L'Institut suisse des produits thérapeutiques (institut)

arrête:

I

L'ordonnance de l'Institut suisse des produits thérapeutiques du 9 novembre 2001 concernant l'édition de la pharmacopée¹ est modifiée comme suit:

Art. 1, let. a et b

Sont reconnues au titre de pharmacopée les éditions suivantes:

- a. Pharmacopoea Europaea, 4^e édition (Ph. Eur. 4), de mai 2001², Addendum 4.1 à la Pharmacopoea Europaea de juillet 2001³, Addendum 4.2 à la Pharmacopoea Europaea de novembre 2001⁴, Addendum 4.3 à la Pharmacopoea Europaea de janvier 2002⁵ et Addendum 4.4 à la Pharmacopoea Europaea de mars 2002⁶;

¹ RS 812.214.11

² Original publié par le Conseil de l'Europe. On peut obtenir l'édition originale française et la version allemande à l'OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne, aux conditions fixées par l'O du 21 déc. 1994 sur les émoluments OCFIM (RS 172.041.11).

³ Original publié par le Conseil de l'Europe. On peut obtenir l'édition originale française à l'OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne, aux conditions fixées par l'O du 21 déc. 1994 sur les émoluments OCFIM (RS 172.041.11).

⁴ Original publié par le Conseil de l'Europe. On peut obtenir l'édition originale française à l'OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne, aux conditions fixées par l'O du 21 déc. 1994 sur les émoluments OCFIM (RS 172.041.11). Jusqu'à la publication de la version allemande, les épreuves des différents textes en langue allemande peuvent être obtenues auprès du service Pharmacopée de Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques.

⁵ Original publié par le Conseil de l'Europe. On peut obtenir l'édition originale française à l'OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne, aux conditions fixées par l'O du 21 déc. 1994 sur les émoluments OCFIM (RS 172.041.11). Jusqu'à la publication de la version allemande, les épreuves des différents textes en langue allemande peuvent être obtenues auprès du service Pharmacopée de Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques.

⁶ Original publié par le Conseil de l'Europe. On peut obtenir l'édition originale française à l'OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne, aux conditions fixées par l'O du 21 déc. 1994 sur les émoluments OCFIM (RS 172.041.11). Jusqu'à la publication de la version allemande, les épreuves des différents textes en langue allemande peuvent être obtenues auprès du service Pharmacopée de Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques.

- b. Pharmacopoea Helvetica, 9^e édition (Ph. Helv. 9), de novembre 2002⁷.

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} avril 2003.

3 février 2003

Au nom du Conseil de l'institut:

Le président, Peter Fuchs

⁷ Publié par Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques; on peut l'obtenir à l'OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne, aux conditions fixées par l'O du 21 déc. 1994 sur les émoluments OCFIM (RS **172.041.11**).